

Emission « Le droit se livre » (quatrième numéro) :
Résister, responsabiliser, anticiper ou comment humaniser la mondialisation
de Mireille Delmas-Marty

Ministère de la Justice : Pour ce nouveau numéro de l'émission « Le droit se livre », nous recevons Mireille Delmas-Marty, Professeur honoraire au Collège de France et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour présenter son ouvrage *Résister, responsabiliser, anticiper ou comment humaniser la mondialisation*. Mireille Delmas-Marty, quel est l'objectif de ce livre ?

Mireille Delmas-Marty : C'est un livre qui essaye de répondre à une question qui hante mes travaux depuis longtemps "que peut le droit ?". C'est une question que je pose dans le contexte actuel, c'est-à-dire dans le contexte d'une mondialisation qui, pour la première fois, n'est pas seulement économique et financière mais atteint les systèmes de droit, atteint le cœur même des systèmes de droit. Le droit n'est plus seulement identifié à l'Etat mais il se développe entre Etats et au-dessus des Etats.

Ministère de la Justice : Dans la première partie de cet ouvrage, vous soulignez justement que la mondialisation se développe selon deux axes : l'axe du marché et l'axe des droits de l'homme. Ces deux axes se développent-ils à la même vitesse ?

Mireille Delmas-Marty : L'intégration en matière de droits de l'homme est beaucoup plus lente qu'en matière de commerce ou de finance. On a une sorte de distorsion entre un droit déjà mondialisé pour le commerce ou les investissements et un droit qui reste largement national, parfois régional, en ce qui concerne les droits de l'homme. C'est cette distorsion qui place les droits de l'homme en deuxième position et qui crée problème. Par exemple, la globalisation économique et financière a certainement augmenté la prospérité à l'échelle mondiale ; personne n'est contre, c'est en soi une bonne chose mais l'effet pervers, c'est d'avoir simultanément accru les inégalités sociales.

Ministère de la Justice : Pour faire face aux contradictions de la mondialisation, qui sont déshumanisantes, vous proposez d'abord de « résister », de résister au niveau politique et éthique...

Mireille Delmas-Marty : Il y a le citoyen national et le citoyen européen. A travers l'action des organisations non-gouvernementales, se développe également l'idée d'une citoyenneté du monde. Au delà de l'aspect politique, il est également possible de lutter contre la déshumanisation au niveau éthique. Savoir ce que l'on appelle "déshumaniser" suppose de mener une réflexion sur le couple humain/inhumain. On trouve les éléments de réponse dans le droit pénal international et dans le droit des droits de l'homme avec la notion de crime contre l'humanité ou avec la notion d'égalité de dignité de tous les êtres humains. Situer la notion "d'humanité" dans la relation humain/non-humain amène à s'interroger sur la relation de l'être humain au vivant, animal ou naturel, et voir comment reconstruire une relation qui soit moins une relation de conquête de l'homme sur la nature qu'une relation d'interdépendance.

Ministère de la Justice : Autre proposition pour faire face aux contradictions de la mondialisation : il faudrait, selon vous, responsabiliser les titulaires du pouvoir. A qui pensez-vous ?

Mireille Delmas-Marty : Responsabiliser les titulaires du pouvoir, c'est d'abord responsabiliser les Etats. Le processus est en marche notamment au niveau régional avec la Cour européenne des droits de l'homme ou la Cour de Justice de Luxembourg mais aussi, au

niveau mondial, avec certains dispositifs de contrôle notamment pour le droit du commerce ou le droit pénal. Il faut également appliquer cet objectif à des acteurs non-étatiques. Les plus puissants d'entre-eux sont les entreprises multinationales ou transnationales. Leurs actions ont des interférences sur les droits fondamentaux de la personne ou encore sur la protection de l'environnement. Le problème actuel, c'est qu'il n'y a pas de dispositifs juridiques qui permettent de mettre en cause certains comportements de ces entreprises. Pour être plus précise, la responsabilité juridique au sein des entreprises transnationales suppose l'identification d'une personne qui est en charge du pouvoir de décision. Or, cette identification est extrêmement difficile à mener parce que le pouvoir de décision est réparti de façon complexe entre filiales et société mère.

Ministère de la Justice : Dans cet ouvrage, vous préconisez également d'anticiper sur les risques à venir. Comment s'exprime cet objectif d'anticipation ?

Mireille Delmas-Marty : L'objectif d'anticipation est nouveau dans le domaine juridique. Je crois qu'il est exprimé par des formules comme "développement durable", "paix durable" ou "protection des générations futures". Cette notion d'anticipation, qui est en pleine émergence, est nécessaire mais doit être strictement encadrée parce qu'on ne peut pas anticiper à l'infini et parce qu'on ne peut pas, au nom des générations futures, mettre en cause les droits des générations présentes. Il faut donc mener une réflexion sur un cadre juridique qui soit suffisamment souple pour englober les générations futures mais aussi suffisamment précis pour ne pas sacrifier les générations présentes.

Ministère de la Justice : Vous souhaitez donc une meilleure prise en compte de l'humain au cœur des systèmes de droit. Pour autant, cet ouvrage n'est pas un plaidoyer en faveur de l'humanisme juridique... Pourquoi faut-il dépasser cette notion ?

Mireille Delmas-Marty : Je crois qu'il faut renoncer à employer ce terme "d'humanisme juridique" non seulement parce qu'il est connoté dans l'espace et dans le temps (la Renaissance, l'Europe) mais aussi parce qu'il a été largement décrédibilisé par les discours anti-humanistes. On voit à quel point "l'humanisme juridique" se trouve attaqué de tous les côtés. Je crois que la réponse ce n'est pas de vouloir restaurer "l'humanisme juridique", qui serait une sorte de vérité révélée, imposée donc dogmatique, mais c'est plutôt de bâtir ce processus que j'ai appelé "humanisation réciproque". Cette "humanisation réciproque", c'est la mise en place concrète de l'idée selon laquelle les différentes cultures doivent se féconder réciproquement, se nourrir l'une de l'autre pour améliorer la prise en compte de l'humain au cœur des systèmes de droit. C'est à la fois plus modeste parce que l'humanisation implique qu'il y a encore un travail à faire mais c'est, en même temps, plus ambitieux parce que cela implique l'humanité toute entière.

Ministère de la Justice : Madame le Professeur Delmas-Marty merci ! Pour en savoir plus, une seule adresse : www.justice.gouv.fr

Interview réalisée par le Ministère de la Justice - DICOM - Damien Arnaud